

Des bois traités  
pour durer...



# La garantie d'un bois durable



La marque CTB-B+ atteste de la durabilité des bois pour les durées de vie attendues, conformément aux exigences de la norme NF B 50-105-3

## Un process adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

La seule utilisation d'un produit de traitement certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

## Une efficacité confirmée

Un bois traité CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, aquatique, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

Les fiches de données environnementales et d'analyse de cycle de vie pour les bois certifiés CTB-B+ sont disponibles sur la base INIES (INIES.fr).

Les bois traités CTB-B+ sont repris en déchetterie selon la réglementation en vigueur.

## DUREE DE VIE ET GARANTIE : comment s'y retrouver ?

**Une durée de vie attendue** définit la durée d'utilisation des pièces de bois employées pour un même usage. Cette durée est largement dépendante des conditions d'utilisation et de la qualité de la mise en œuvre des bois traités.

**Une garantie contractuelle** est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.

## L'utilisation raisonnée de produits de traitement certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

## Modèle d'attestation de traitement préventif

L'apposition du logo confirme la certification du bois

**ATTESTATION de TRAITEMENT PREVENTIF** N° 01702  
Suivant NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 335	1	2	3.1	3.2	4	4 SP
Rétentions						
Traitement contrôlé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

France métropolitaine :  France métropolitaine et DOM :   
 Traitement antitermites :  Traitement anti-bêta en service :

Nom du client : \_\_\_\_\_  
 N° et date de la facture : \_\_\_\_\_  
 Références du lot : \_\_\_\_\_  
 Essences de bois : \_\_\_\_\_  
 Procédé de traitement : \_\_\_\_\_  
 Produit utilisé : \_\_\_\_\_ (voir instructions au verso)  
 Fabricant : \_\_\_\_\_

*Chemin de la station de traitement*

Doit être certifié CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+ atteste de la qualité de la prestation



# TERRASSES

Ouvrages de revêtements de sol utilisés en extérieur et simples à mettre en œuvre.

Ils sont composés de lames de bois fixées sur des lambourdes et destinés à des cheminements (accès urbains, abords de piscine...) ou des zones de stationnement (salons extérieurs, aires de vie...)



## Performances

La performance d'une terrasse est garantie par la mise en œuvre d'un produit de traitement certifié associé à un process maîtrisé.

Les lames et lambourdes traitées selon les spécifications CTB-B+ sont sûres en emplois et en durée de vie attendue. Elles conviennent à l'ensemble des utilisations décrites dans le **DTU 51.4** qui précise par exemple :

- la classe d'emploi est 4 (ou 3.2 pour des conditions particulières)
- **la durée de vie attendue est d'au moins 10 ans**
- l'utilisation d'un produit sûr et validé, garanti par la mise en œuvre



## Pose

**Les bois traités CTB-B+ assurent la durée de vie de la terrasse en service.** Pour la pérenniser, il convient de respecter les règles de pose de ces produits, décrites dans le **DTU 51.4** et notamment de :

- mettre les bois dans une situation de ventilation efficace
- favoriser le drainage pour éviter rétentions et pièges à eau
- **proscrire tout usinage postérieurement au traitement.** En revanche, pour les découpes et les perçages, les surfaces mises à nues doivent être traitées avec un produit adapté afin de tendre vers une reconstitution de la protection initiale
- respecter les caractéristiques des lames définies dans NFB 54.040
- tenir compte de l'humidité des bois au moment de la pose



## Entretien

**Une lame traitée CTB-B+ ne nécessite pas d'application de produits complémentaires** pour en assurer la durabilité.

Son entretien esthétique est à réaliser par un nettoyage régulier par brosse et/ou au jet d'eau (haute pression à proscrire).

Professionnel du traitement du bois,  
le titulaire CTB-B+ vous apportera  
tous les conseils nécessaires.

**CTB-B+**  
apporte  
la longévité  
des bois traités

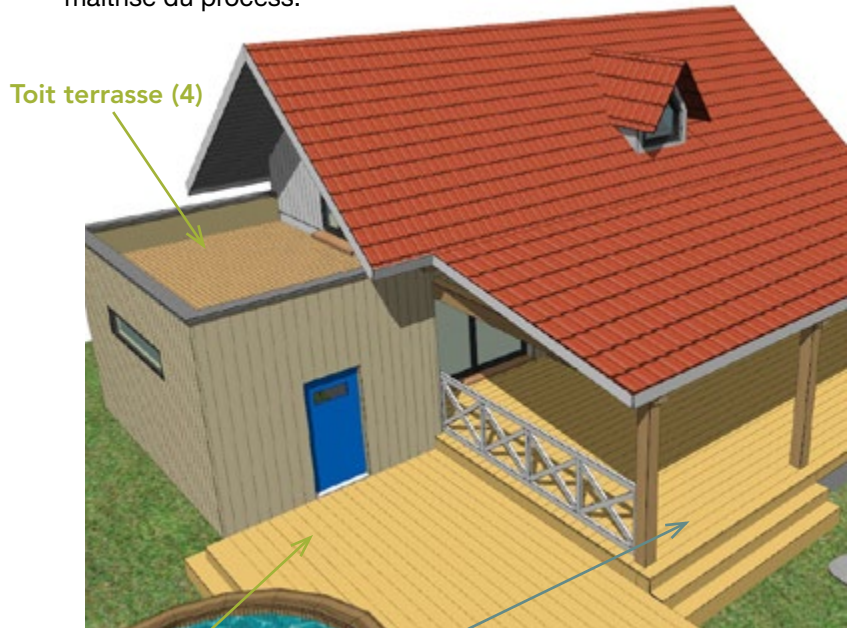
# Classes d'emploi universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas pour autant de son aptitude à l'usage. Pour une même classe d'emploi, les exigences de traitement peuvent être très différentes selon les pays.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'imprégnabilité (capacité à retenir le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation	
		Autoclave	Trempage
1	Bois d'intérieur - Entièrement protégé des intempéries, non exposé à l'humidification		X
2	Bois d'intérieur et d'extérieur abrités - Protégé des intempéries, humidification occasionnelle non persistante (condensation)	X	X
3.1	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente sur des périodes courtes. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	X
3.2	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite	X	



Toit terrasse (4)

Terrasse (4)

Terrasse couverte (3.2)

**LÉGENDE**  
 Élément de classe 3.2  
 Élément de classe 4

NB : schéma indicatif - Les lambourdes sont traitées systématiquement pour un emploi en classe 4. Dans tous les cas, se référer à FDP 20-651.



Testez vos connaissances avec le Quiz sur

[www.ctbbplus.fr](http://www.ctbbplus.fr)



La certification de services CTB-B+ est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) et liste des titulaires disponible sur [www.ctbbplus.fr](http://www.ctbbplus.fr)), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00